

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 118/Huiss.

OBJET:
Affaire Mohamed Jaffer.

ASTRIDA



880

Astrida, le 17 janvier 1951.-

Monsieur le Procureur du Roi,

Comme suite à votre lettre n° 5560/S. 15.390
du 7/II/50, j'ai l'honneur de vous faire savoir que Mohamed
Jaffer a payé le reliquat de la somme dont il était redevable,
soit 2.552 frs.

Je vous envoie cet argent par mandat postal.

L'Huissier,
CH. LEES.

Monsieur le Procureur du Roi
à
Stanleyville.
=====